

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEUVAIS

CANTON
DE
GRANDVILLIERS

Date de convocation :
12/09/2023

Date de l'affichage :
12/09/2023

En exercice : 12
Présent(s) : 9
Absent(s) : 3
Pouvoir(s) : 2

Objet :

**CONVENTION
PLANTATION
PARTENARIAT
CCPV / COMMUNE
- COMMUNE -**

Mairie de Marseille en Beauvaisis

**EXTRAIT DU
REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE**

L'an Deux Mil Vingt Trois, le dix-huit du mois de septembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Aurélie LEVÊQUE, Cynthia COTELLE, Françoise LEMARCHAND, Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, Gérald LAQUERRIERE, Antonio PREVOST.

Absents : Mesdames Servane CARON, Martine LANGLOIS et Monsieur Thibault HULLAERT

Pouvoirs : Madame Servane CARON donne pouvoir à Madame Françoise LEMARCHAND et Madame Martine LANGLOIS donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Yves DECOCK

Madame le Maire informe les membres présents que la Région Hauts-de-France encourage les communes à reboiser leur territoire en accordant des aides financières d'espèces locales et produites dans la région.

Ce dispositif intitulé « plans arbres » s'inscrit dans le programme financé dans la limite de 90% des dépenses hors taxes des plants et des fournitures (protections, paillage, tuteurs).

Dans l'objectif d'enrichir l'identité paysagère, de maintenir la biodiversité, de lutter contre le ruissellement et d'atténuer les effets du changement climatique, la CCPV se propose d'accompagner les communes dans leur projet.

La présente convention définit les modalités de partenariat du projet de plantation communale engagé dans le dispositif « Plan Arbres ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **D'inscrire** les dépenses nécessaires au budget ;
- **D'assurer** la pérennité des plantations mises en place sur une période minimum de 10 ans ;
- **Autorise** Madame le Maire de signer la convention d'accompagnement avec la CCPV ainsi que l'annexe financière jointe ;
- **D'accepter** de communiquer sur le dispositif « Plan Arbres » de la Région Hauts-de-France.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibéré à MARSEILLE EN BEUVAISIS,

Le 18/09/2023

**Le secrétaire de séance
Jean-Yves DECOCK**

